

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53  
  
En exercice : 53  
  
Présents : 36



N°072

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 MAI 2022**

**L'AN deux mille vingt-deux, le 19 mai**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 mai 2022, s'est réuni Hôtel de ville à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaients présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, LESERRE Jose, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Sozig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaients absents : GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege, YONNET-SALVATOR Evelyne.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Miguel MONTEIRO

Madame Zakia BOUZIDI

Monsieur Philippe ALLAIN

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Maryse EMEL

Monsieur Lewis CHARTIER

Madame Margaux HOUIS

Madame Mizgin OZHAN

Madame Marie Amelie ANQUETIL

Madame Katalyne BELAIR

Madame Fatima YAOU

Monsieur Zishan BUTT

Madame Nabila DJEBBARI

Madame Ling LENZI

Monsieur Jose LESERRE

Monsieur Samuel MARTIN

Madame Marie-francoise MESSEZ

Monsieur Dominique DANDRIEUX

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Monsieur Pierre SACK

Madame Kourtoum SACKHO

Monsieur Damien BIDAL

Madame Marie-pascale REMY

Monsieur Sofienne KARROUMI

Monsieur Sofienne KARROUMI

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

---

Secrétaire de séance : Patricia LOE

---

DGA Dynamique Territoriale/ Direction Vie Associative et de la Citoyenneté/

---

**OBJET : Adhésion à l'association Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Kourtoum SACKHO,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°28 du 24 mars 2022, relative au Budget primitif 2022 du Budget principal de la Ville d'Aubervilliers ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le projet entre la Commune et l'association Réseau des collectivités Territoriales ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'appartenir à ce réseau qui permettra à la commune de bénéficier d'un espace d'échanges et de concertation et d'un appui pour la mise en œuvre de nouvelles actions, ou le suivi d'actions déjà lancées ;

Adoption à l'unanimité par 39 pour , 11 se sont abstenus( Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Jean jacques KARMAN, Safia BOUCHA, Pierre yves NAULEAU , Fatima YAOU , Zishan BUTT, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI)

**DELIBERE :**

**APPROUVE** l'adhésion de la commune d'Aubervilliers à l'association Réseau des collectivités territoriales pour une Economie solidaire ;

**DÉSIGNE** Madame Kourtoum SACKHO, adjoint au Maire d'Aubervilliers comme représentante de la Ville au sein de cette association ;

**ACQUITTE** la cotisation annuelle correspondant à cette adhésion, laquelle s'élève à 487,50 € ;

**AUTORISE** Madame le Maire à renouveler cette adhésion et le paiement des cotisations chaque année civile ;

**DIT** que les crédits seront imputés aux exercices correspondants sous l'imputation suivante :

Service	Chapitre	Fonction	Code dispositif
306	6281	025	

**DIT** que le Directeur général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département, au titre du contrôle de légalité ;

**DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

**Reçue en préfecture le : 01/06/22**

**Accusé en préfecture :**

**93-219300019-20220519-lmc124383-DE-1-1**

**Publiée le : 01/06/22**

**Certifiée exécutoire : 01/06/22**

Le Maire,  
Karine FRANCKET

